

HOTEL DU GOUVERNEMENT

L'aide-de-camp de service est prié par leurs Excellences le Gouverneur-Général et Lady Stanley de Preston d'exprimer, aux personnes invitées aux parties de pain et de tobacog pour le mois de mars, leur regret qu'en conséquence de l'état des patinoirs et glissoirs, dû au changement de température, les réunions annoncées pour le samedi 23 et le samedi 30 mars, ne pourront pas avoir lieu.

SAMEDI, 23 MARS 1889

Lundi prochain, fête de l'Annonciation, notre journal ne paraîtra pas.

La Chambre des Communes a adopté hier, le bill incorporant l'ordre des Pères, elle s'est formée ensuite en comité des subsides et a adapté les différents crédits des chapitres des pensions pour la milice et les travaux publics.

Le *Canadien* insinue discrètement que M. Mercier aurait pu se dispenser de fournir lui-même des armes au fanatisme, en faisant précéder le projet du bill des décrets d'un préambule de vingt-deux pages, qui n'a rien de plus que des statuts. L'insertion de ce préambule n'a pas pu avoir pour effet de rendre le bill inconstitutionnel, mais elle a eu pour effet de servir de base à toute l'argumentation juridique de *Law Times* et du *Law Journal*. C'était au moins inutile.

Le *Canadien* dit que "l'homme d'état doit se garder de faire de la législation au point de vue de l'effet immédiat qu'elle peut produire sur la multitude. Son rôle est de s'élever au-dessus des mesquines considérations de parti, de songer avant tout à la paix, à la prospérité, à l'avenir de son pays."

Malheureusement, M. Mercier n'a pas pu résister au plaisir de démontrer, par la publication d'une volumineuse correspondance, qu'il avait été déçu de son rôle de régler la question des Jésuites, que cette façon n'était pas ce qu'il avait pu attendre. Son Eminence le cardinal Taschereau, qui lui avait écrit de sa prison, et qui avait écrit au cardinal Siméon, des lettres dans lesquelles il était traité d'illuminé et de détraqué. Il a tenu à faire connaître cette séigneurie dans les campagnes, et il ne s'est guère préoccupé de compromettre ou de nuire au projet de loi. C'est de ce besoin d'ostentation, et de vain espoir qu'est né l'argument de l'intervention soignée inconstitutionnelle du Souverain Pontific, et cet argument sert aujourd'hui de prétexte à l'opposition protestante, c'est bien M. Mercier qui l'a voulu; car avec un peu de prudence dans la rédaction du bill, rien n'eût été plus facile que de l'éviter.

On dit que, pour abréger les travaux de la session, le bill sur les lettres de change serait ajourné à l'an prochain.

Beaucoup de personnes pensent qu'au fond du cœur de M. Mercier aurait été ravi de voir le bill des Jésuites déposé par le gouvernement fédéral. Grâce à la sagacité et à l'esprit d'équité de Sir John, ce danger a pu être évité; mais vraiment si M. Mercier avait eu couramment le désaveu, il n'aurait pas agi autrement qu'il ne l'a fait.

Comment! Voilà un bill qui a été sanctionné le 12 juillet 1888. Le premier ministre qui l'a fait passer est censé attacher un puissant intérêt à ce que ce bill n'ait qu'une exécution, et à ce que l'église catholique soit assurée de toucher l'indemnité que dans sa conscience il déclare lui être due.

Il sait qu'il a deux obstacles à craindre: le désaveu qui pourra être demandé par d'autres provinces; le paiement de fonds, il suffit d'avoir obtenu le paiement avant que le gouvernement fédéral ait eu le temps de se prononcer, pour que ce paiement reste bien et durement fait sans que personne ait à y revenir.

Traitant directement, comme il le fait avec le Vatican, rien ne l'empêcherait de prier le pape de se hâter dans l'intérêt de l'Église. Il est pu résigner son bill amendé. Mais tel que son bill est rédigé, il est pu, le 29 juillet dernier, obtenir du Souverain Pontific, la désignation de six personnes auxquelles l'argent devait être remis. Le 30 juillet les \$40,000 ont pu être versés avant même que le gouvernement fédéral eût reçu le texte du bill, avant que personne ait pu seulement concevoir l'idée de demander un bref de *mandatum*.

Au lieu de cela M. Mercier a commencé par laisser passer l'été et l'automne; puis il s'est mis à harceler le gouvernement fédéral pour obtenir sa décision avant l'expiration du délai de désaveu. A lire sa dépêche entre les lignes, on serait tenté de le traduire ainsi: *Mais démons-moi donc, j'en grille d'envie, et surtout faites-moi connaître le désaveu avant ma session qui doit être rude, pour ne permettre de faire du capital politique sur votre dos.*

Le gouvernement fédéral a été plus sage et plus bienveillant pour les catholiques, qu'on ne le souhaitait peut-être dans le gouvernement de Québec. Il a

examiné le bill des Jésuites; il a reconnu qu'il n'y avait pas l'ombre d'un doute que ce bill fût constitutionnel, et non sans doute pour amour pour M. Mercier, par esprit de bonne politique et d'équité envers la province de Québec, il n'a pas hésité, quelque embarrassé qu'il dut en résulter pour lui dans Ontario, à déclarer que le bill des Jésuites était valable et qu'il ne serait pas déposé. La province de Québec devra se souvenir de cet acte de loyauté et de libéralité de la part de Sir John. Mais en même temps, tous les gens clairvoyants devront se dire que M. Mercier a bien fait tout ce qu'il pouvait pour que cet heureux résultat n'arrivât pas.

L'évolution économique du Canada

Les orateurs de l'opposition s'efforcent de mettre le gouvernement en contradiction avec lui-même, en rappelant avec instance qu'au cours des élections générales de 1879 et dans la discussion qui a eu lieu ensuite à la chambre, Sir John A. Macdonald aurait répété à diverses reprises que la politique nationale était, à ses yeux, le seul moyen pratique d'amener les États-Unis à la réciprocité.

Nous pourrions nous borner, à répondre que la réciprocité dont il s'agit était en 1878 n'avait aucun rapport avec ce que les libéraux nous proposent aujourd'hui d'appeler du nom de réciprocité illimitée. Mais nous aimons mieux ne pas nous en tenir à des arguments *ad hominem*, et nous dirons tout simplement que depuis 1878 la situation économique du pays a été profondément modifiée, et que ce qui était possible, peut-être profitable en 1878, ne le serait plus en 1889.

Il suffira, pour permettre au lecteur de se rendre compte, de rappeler les différentes phases trop souvent oubliées de l'histoire de notre développement économique.

Jusqu'en 1846 le Canada a été soumis au régime colonial, système de protection et de monopole qui assurait à l'Angleterre des avantages presque exclusifs pour la vente des produits anglais dans ses colonies, et qui garantissait en même temps aux colonies un privilège pour l'écoulement des produits anglais dans les colonies.

Après la réforme de Sir Robert Peel, le Canada se trouva placé dans une situation très critique par suite de l'adoption de la politique de libre-échange, qui, en ouvrant le marché anglais au monde entier, supprimait le privilège dont nous avions joui jusque-là sur ce marché.

De nombreuses plaintes s'élevèrent. Il y eut même, en 1849, un mouvement d'annexion aux États-Unis dont le centre principal était à Montréal. Le mouvement d'annexion échoua; mais tout le Canada fut d'accord pour chercher dans l'établissement de relations commerciales avec les États-Unis une compensation à la révolution qui venait de se produire du côté du marché anglais.

Après de longues et difficiles négociations, le traité de réciprocité de 1854 fut signé. Nous avons déjà dit qu'il s'appliquait seulement à vingt-huit articles portant tous sur des produits agricoles et sur des matières premières, et que les produits manufacturés en étaient expressément exclus.

L'esprit du traité de 1854 était parfaitement clair. Il nous mettait en situation de faire entrer aux États-Unis, avec exemption de droits, nos bois, nos produits agricoles et le produit de nos mines. En échange, il ouvrait à ces derniers la navigation dans les voies canadiennes et il leur offrait la perspective de vendre au Canada une portion considérable de leurs produits manufacturés. Les produits s'échangeant en effet contre des produits; et l'établissement de relations commerciales entre les deux pays devait nécessairement avoir pour conséquence de leur procurer au Canada un mouvement d'importation en rapport avec les exportations correspondantes de la Canada aux États-Unis.

On n'avait pas eu à s'occuper du tarif des produits manufacturés et cela par une excellente raison, c'est que le Canada ne possédant pas alors de manufactures, les droits sur les produits manufacturés étaient purement fiscaux.

Sir Alexander Galt le constatait dix ans plus tard dans son rapport officiel de 1862. "Les faits, disait-il, qu'il n'y a pas de manufactures en Canada, à part ces établissements de second rang qui doivent exister chez toutes les nations; par conséquent le droit sur les colons, les soies, les quincailleries, la poterie,

etc., tous objets d'importation, est nécessairement payé par le consommateur canadien, et n'a pas d'effet sur le commerce étranger."

Le traité de 1854 nous a été avantageux. Peut-être le profit que nous en avons tiré a été dû, moins au traité lui-même qu'à la guerre de sécession qui a enlevé tous les bras à l'agriculture, et qui obligea les États-Unis à nous acheter d'énormes quantités de céréales à des prix qui n'avaient pas encore été atteints, et que sans doute on ne retrouvera jamais. En outre il conviendrait d'ajouter que le développement agricole du Far West n'existait pas encore. Depuis que les États-Unis en sont venus à produire plus de céréales qu'ils n'en consomment, leur situation à notre égard se trouve totalement changée.

Quoiqu'il en soit, si le traité de 1854 n'a pas été maintenu, ce n'est pas la faute du Canada. Ce sont les États-Unis qui ont trouvé qu'il n'était pas assez avantageux pour eux, et qui malgré toutes nos instances n'ont consenti à le continuer à aucun prix.

En 1871, lors du traité de Washington, ils ont péremptoirement refusé de le rétablir. En 1874, Brown, était parvenu à signer avec eux un nouveau traité de réciprocité très large, qui semblait donner satisfaction à tous les griefs invoqués par les chambres de commerce des États-Unis contre le traité de 1854. Cependant ce traité n'a pas eu un meilleur sort, l'an dernier, celui des Pêcheries. Il a été rejeté par le Sénat.

En même temps les États-Unis, de plus en plus livrés à la politique de protection à outrance, établissant chez eux des droits de douane exorbitants, de telle sorte qu'au moment de la crise de 1877 nous sommes trouvés dans la situation suivante: le Canada était inondé par les Américains qui en avaient fait un marché à vil prix, et de notre côté nous nous heurtions à la frontière des États-Unis contre un tarif qui arrêtait le développement de nos richesses naturelles.

Cette situation ne pouvait pas durer. Jusque-là nous avions eu le choix entre deux politiques économiques. Nous pouvions ne pas hâter au Canada le développement des manufactures. Nous pouvions même nous résigner à ne pas être un peuple manufacturier, et accepter de nos voisins leurs produits fabriqués, en portant de notre côté tout notre effort sur nos bois et nos mines, et en compensant ce que nous étions exposés à perdre du côté industriel par l'attente d'un vaste développement de commerce transocéanique qui fera peut-être du Canada la Vénus du 20ème siècle.

Nous n'avons pas à examiner, ici, cette politique; il est plus sage, plus avisée et plus prudente que la politique nationale. Il y aurait beaucoup à dire en pour, et aussi en contre. Mais l'examen de la question serait aujourd'hui superflu, car la Politique Nationale a été pour nous la carte forcée.

Du moment où les États-Unis nous imposaient un tarif exorbitant et où nous ne pouvions plus attendre du développement exclusif de nos industries extractives le progrès normal du pays, nous étions bien obligés de nous conduire comme des gens qu'on enferme chez eux, autrement dit, nous étions obligés de chercher à nous suffire à nous-mêmes et, par conséquent, de créer les manufactures qui nous manquaient.

C'est de cette nécessité que la Politique Nationale est née. Si les États-Unis avaient compris en 1879 que notre parti était bien pris; s'ils avaient senti la faute commise par eux en 1866 en s'obstinant à nous isoler, rien n'eût été plus facile que de revenir sur le tarif, de l'accorder par voie d'entente commune de façon à faciliter les relations commerciales plus larges.

Les États-Unis ne l'ont pas compris; ils commencèrent à peine à le comprendre; et pendant dix ans nous avons dû faire un effort suprême pour faire du Canada un pays qui ne serait pas seulement un pays agricole, mais en même temps un pays industriel et manufacturier.

Nous avons réussi dans cet effort, au delà de ce qu'on pouvait attendre un laps d'années aussi court, que celui qui s'est écoulé depuis 1878.

Aujourd'hui la situation est changée. Aveugles, les libéraux qui ne le voient point. Quand on nous parle de réciprocité ou d'un commerce commerciale, il ne s'agit plus pour nous de savoir si nous voulons reconstruire, en vue d'avantages d'une autre espèce, à la

création de manufactures canadiennes

Ces manufactures existent, elles sont une portion considérable, presque prépondérante de la richesse du pays. Nous les avons établies au prix de lourds sacrifices. Il s'agit tout simplement de savoir si nous sommes prêts à les ruiner d'un trait de plume pour la simple satisfaction de revenir à un régime qui eût peut-être été bon il y a vingt ans, mais que les États-Unis nous ont systématiquement empêchés de mettre en pratique à l'époque où nous pouvions le faire sans nommage pour les intérêts généraux du pays.

Le *Canadien* démontre d'une façon quasi-officielle les bruits qui avaient couru, à Montréal, relativement aux dispositions du bref pontifical qui concernent la succursale de l'Université Laval.

Il ne s'agit pas de question d'une fusion entre l'Université Laval et le Collège Victoria.

En lisant le discours prononcé par le lieutenant gouverneur à la clôture du parlement de Québec, beaucoup de personnes se sont demandé si ce n'était pas une intention ironique que de parler de l'excuse avait félicité les députés "de la courtoisie de leurs discussions," à la suite d'une des sessions les moins parlementaires et les moins courtoises, qui aient eu lieu de mémoire d'homme dans la province de Québec.

Le lieutenant gouverneur a dit avec une réserve significative: "Les subides que vous avez votés à Sa Majesté sont employés, je l'espère, avec une intelligence économique." Si les discours de ce genre n'étaient point préparés par le ministère, on se serait demandé si les lignes que Son Honneur le lieutenant gouverneur n'est pas convaincu de tout de voir pointer l'ère "d'intelligence économique" dont il exprime le vœu.

L'*Evening News* annonce que M. Meredith est, ce moment à Ottawa et qu'il y va pour faire semblant d'insister en faveur du désaveu du bill des Jésuites.

M. Meredith finira par devoir une gêne pour le gouvernement fédéral. Si le gouvernement de Québec, qui avait eu devoir laisser dormir le bill des Jésuites pendant tout l'été et tout l'automne de 1888, lui avait laissé passer tranquillement l'hiver et la moitié du printemps, le gouvernement fédéral n'aurait pas été appelé à se prononcer sur la question du désaveu avant l'ouverture de la session. Tout le bruit qui est né à la suite de la publication de sa décision aurait pu être évité.

Une lettre de M. de Boucherville

L'honorable M. de Boucherville a adressé à M. Richard White, de la *Gazette*, Montréal, à propos du bill de M. Lynch, la lettre suivante: Ottawa, 20 mars 1889.

Mon cher M. White, Votre lettre m'est arrivée seulement hier soir. Si j'avais été présent à Québec, j'aurais voté pour le bill de M. Lynch; d'abord parce que je pense que nous devons reconnaître les grades universitaires de l'Amérique du nord, et les grades canadiens; en second lieu parce que nous avons dans notre province un système d'éducation séparé pour les protestants et pour les catholiques, et par conséquent des lois qui ne sont pas justes que l'un des deux partis puisse imposer ses opinions à l'autre.

Voire tout dévoué, C. B. DE BOUCHERVILLE. Cette lettre est empreinte d'un esprit de haute impartialité auquel nous sommes heureux de rendre hommage. Elle est vraiment à l'honneur du bill si raisonnable de M. Lynch et démentit par l'esprit de coterie. La prétention de la corporation des avocats et de celle des médecins à se substituer aux universités et à établir, sous le nom d'examen d'admission à l'étude, un baccalauréat *in generis*, est tout à fait insoutenable.

Il y a quelques années, au fort de la querelle universitaire, on a reproché à tort ou à raison, à tel établissement d'être suspect de sympathie avec une démagogie facile qui dérivait du désir d'accroître le nombre de ses étudiants. Mais, en être rendu à soutenir, comme certaines personnes l'ont fait à Québec, que l'existence de l'université McGill, l'une des grandes universités de l'Amérique du nord, est une menace pour le niveau des études classiques, c'est le comble de l'outrecuidance à moins que ce ne soit le comble de la passion.

Il eût été désirable, dans le moment où tant de passions sont déchînées sur la question du bill des Jésuites, que le parlement de Québec, en rendant justice à l'enseignement protestant, que l'équité, la tolérance, et les bons procédés vis-à-vis la minorité sont toujours du côté des Canadiens Français.

L'Assemblée Législative a montré qu'elle comprenait cette solution en votant le bill de M. Lynch à une assez forte majorité, malgré la répugnance qu'elle inspirait à quelques uns de ses membres. Il est fâcheux que le conseil législatif n'ait pas fait preuve du même esprit politique. Cependant la lettre de M. de Boucherville nous laisse l'espoir que cette question sera prochainement réglée d'une façon satisfaisante. Il est probable que s'il eût été à Québec, son opinion eût entraîné celle de plusieurs de ses amis du conseil législatif. Ce qui n'a pas fait cette année pourra recommencer l'an prochain.

A TRAVERS LES JOURNAUX

Le *Mail* ne veut pas qu'on le confonde avec les journaux qui plaident si pauvrement l'inconstitutionnalité du bill des Jésuites. Il dit qu'il ne demande pas le désaveu du bill en se fondant sur ce que le bill est inconstitutionnel, mais qu'il s'est toujours fondé sur ce que ce bill était contraire à l'intérêt public. Il fait traduire cet intérêt public par l'opinion protestante.

Le *Globe* commence à suivre de très près les traces du *Mail*. Non content de soutenir l'inconstitutionnalité du bill des Jésuites, il article maintenant que le bill pourrait être déposé comme contraire à la politique générale du pays. Il a un compte rendu très intéressant de *Le Rhum et les catholiques romains*. Enfin il a publié tromphamment une lettre officielle de Canning dans laquelle cet homme d'état exprimait—à une date antérieure au rappel des lois contre les catholiques—la pensée qu'un ministre anglais ne pourrait avoir en relations officielles avec la Papauté sans violer la loi de *Præmonstratio*.

Il est fâcheux qu'au lieu de remonter à plus de soixante ans le *Globe* n'ait pas eu plutôt l'idée de nous faire connaître la pensée à laquelle a été inspiré le *Præmonstratio*, lequel s'est adressé au pape Léon XIII pour le faire supplier d'intervenir dans les affaires d'Irlande.

Le *Free Press* insiste, avec raison selon nous, pour la prompte abolition du droit d'exportation sur les billes. Il exprime la crainte que dans le cas où cette abolition n'aurait pas lieu, le congrès américain ne se laisse entraîner, par voie de représailles, à établir sur l'importation des bois canadiens des droits prohibitifs.

La *Presse* croit que la discussion sur le bill des Jésuites durera plusieurs jours.

On compte déjà, dit-elle, parmi les orateurs qui doivent prendre la parole contre le désaveu, Sir John A. Macdonald, Sir John Thompson, Sir Hector Langevin, Sir A. P. Caron, M. Laurier, Sir Richard Cartwright, MM. Elgar, Langlois, Girouard, Chouinard, Amyot, Préfontaine, Beausoleil et beaucoup d'autres que nous oublions. Certaines personnes vont jusqu'à prétendre que pas un des députés d'Ontario ne voudra se prononcer sans avoir exprimé son vote.

Dans tous les cas, on ne pense pas que le nombre des partisans du désaveu atteigne le chiffre de trente, ce qui laisserait au gouvernement la majorité presque sans précédent de cent cinquante-cinq voix.

La *Minerve* se félicite de ce que la discussion du budget a montré clairement qu'il y aura aux élections prochaines deux politiques en présence; celle du maintien de la protection, et celle du libre échange dissimulé sous le nom de réciprocité illimitée ou d'union commerciale.

Plus d'ambiguïtés possibles, dit-elle. La position des deux partis, sur la question économique, est nettement établie. D'un côté la protection, de l'autre le libre-échange. Ce sera pas comme aux élections de 1887, où M. Blake opéra son mouvement de flanc du côté protectionniste et s'engagea à ne pas modifier notablement le régime existant.

C'est un changement radical que veut M. Laurier et Cartwright et le public ne peut s'empêcher de se demander si ce n'est un bouillonnement complet, qui jetterait les finances publiques et les finances privées dans un même désarroi, qui paralyserait à la fois le budget gouvernemental et les budgets individuels, qui diminuerait de plus de moitié le revenu fédéral, qui substituerait la taxe directe à la tax douanière, qui entrainerait la fermeture de nos fabriques, livrerait notre marché aux Américains, et nous ramènerait au régime de misère d'il y a dix ans.

Le *World* et le *Mail* ont entrepris une active campagne en faveur des mineurs d'Ontario qui se démentent eux-mêmes avec une énergie sans pareille, pour obtenir que le droit d'importation sur les farines soit élevé de \$1.50 à \$1.00 par baril.

Le *World* oubliant, hi-r, un article fort étudié, dans lequel il commente par poser en principe que la politique protectionniste est insupportable, pour obtenir que le droit d'importation sur les farines soit élevé de \$1.50 à \$1.00 par baril.

Le *World* oubliant, hi-r, un article fort étudié, dans lequel il commente par poser en principe que la politique protectionniste est insupportable, pour obtenir que le droit d'importation sur les farines soit élevé de \$1.50 à \$1.00 par baril.

C'est peut-être forcer la situation et voir par avance les choses beaucoup trop en noir. Mais nous n'en sommes pas moins curieux de savoir comment les agriculteurs d'Ontario vont concilier cette crainte de voir leurs marchés inondés par les bœufs américains avec les prédictions des orateurs libéraux qui demandent la réciprocité illimitée, — so disant dans l'intérêt de l'agriculture canadienne.

CHEAPSIDE

Veillez, s'il vous plaît, venir profiter de notre vente à bon marché de

Nouveaux Dolmans
Nouveaux Pardessus
Nouveaux Gilets
Nouveaux Jersey
Cette Semaine

GANTS DE KID
La plupart des marchands prennent un profit aussi élevé sur les gants de Kid que sur les autres marchandises.

NOTRE GRAND SUCCÈS dans cette branche vient de ce que nous faisons une étude spéciale des gants. Nous les achetons en grande quantité des fabricants eux-mêmes, et nous les payons comptant.

Nous les marquons à un très petit profit, et nous en vendons vingt paires contre les autres marchands un. Conséquemment nous sommes plus que satisfaits.

DUPUIS & NOLIN
FAITES FAIRE VOS PHOTOGRAPHIES

COSTUMES : : D'HIVER
Scènes appropriées. Tout de première classe

AU STUDIO DE PITTAVY & JARVIS
117 RUE SPARKS
Téléphone 301

REMEDE DE PINUS
Pour les Hémorroïdes

L'ONGUENT PINUS
Pour les hémorroïdes internes ou externes. La guérison est assurée sans le moindre danger. Remède et prévient l'écoulement de sang.

SUPPOSITOIRE PINUS
Un des principaux ingrédients de ce remède est la gomme pure de l'in blanc du nord.

EN VENTE CHEZ LES PHARMACIENS
—PREPARE PAR—
Pinus Medical Co.,
Ottawa, Ontario.

Pritchard & Andrews
Si vous voulez faire Réparer vos Balances

INSPECTER vos POIDS
Allez chez le sous-signé.

PRITCHARD & ANDREWS
GRAVEURS EN GENERAL
No. 175 RUE SPARKS

Avis aux Amateurs de Sport
Nous avons actuellement un assortiment complet d'armes à feu, appareils de pêche, articles de sport, etc., etc.

J. D. HUNTON & CIE
334 Rue Wellington 334

E. A. LEPROHON
ARCHITECTE
BUREAU: VICTORIA CHAMBERS
2ème étage, chambre No 9.
Résidence, 204 rue Daly, Ottawa.

Hotel - Riendeau
Tenue sur le plan Européen et Américain.
64 RUE ST GABRIEL, MONTREAL

Cet hôtel offre au public voyageur tout le confort désiré. La salle est toujours abondamment servie des produits de la saison, préparés par des cuisiniers français de premier ordre. Ouvert de 10 heures à 10 heures. On trouvera constamment à cet établissement de première classe, des vins, liqueurs et cigares de choix. JOSEPH REIND AT. Propriétaire.

CARTES PROFESSIONNELLES

M. J. GORMAN, LL.B.
(Successeur de L. A. Olivier)
Avocat Solliciteur, Notaire, Etc.
—BUREAU—
Côté des Rues Rideau et Sussex
OTTAWA, Ont.

BELCOURT & MACCRACKEN
Avocats, Procureurs, Notaires, Etc.
ONTARIO ET OULEBEC
South Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

O'GARA & REMON
AVOCATS SOLICITEURS, NOTAIRES, ETC.
Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, O.
PRES DE L'HOTEL RUSSELL
MARTIN O'GARA, C. B. E. P. REMON

Walker, McLean & Blanchet
AVOCATS
Avocats, Solliciteurs, Agents Parlementsaires, Notaires, Etc., etc.

No. 34 Rue Elgin, Ott w
(EN FACE DU RUSSELL)
W. H. Walker, D. L. McLean, G. A. Bancroft.

GEO. McLAURIN, LL.B.
AVOCAT, ETC.
Bureau: 19 Rue Elgin, Ottawa

J. P. FISHER
Avocat, Solliciteur, Etc.
Assent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Fédéraux.
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, O.

TAYLOR MEVETY
AVOCAT, SOLICITEUR, ETC.
—BUREAU—
Scottish Ontario Chambers, Ottawa.

STEWART, CHAYSLER & GODFREY
AVOCATS, SOLICITEURS
Agents pour la Cour Suprême et le Parlement
Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.
McLeod Stewart F. H. Chayler J. J. Godfrey

VALIN & CODE
Avocats, Solliciteurs, Etc.
BLOC EGAN, RUE SPARKS
vis-à-vis l'Hotel Russell

Bradley & Snow
AVOCATS, SOLICITEURS, AGENTS POUR LA COUR SUPREME, NOTAIRES, ETC.
R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.
Argent à prêter à 5 p. c. avec privilège de remboursement en raison temps.

GUNDLY & POWELL
Avocats, Solliciteurs, Etc.
AGENTS POUR LA COUR SUPREME ET LES DEPARTEMENTS.
Bureau: 25 rue Sparks, en face de l'Hotel Russell
Arthur W. Gundry, F. C. Powell.

DENTISTERIE
ELEGANTS ATELIERS DE DENTISTE A HULL
Rien d'égal comme à Ottawa
Le Dr B. S. Stackhouse, dentiste, diplômé du collège de Howard, Boston, vient d'ouvrir d'élegants ateliers de dentiste sur la rue Prince-Artur, à Hull, en face du bureau de Poste, où il se tiendra constamment.

F. F. LEMBUX
Avocat, Solliciteur, etc. Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements publics.
Bureau: 744 Rue Sparks, Ottawa.

DR FISSIAULT
—DENTISTE—
COIN DES RUES RIDEAU ET SUSSEX
—OTTAWA—
Heures de bureau: de 9 à 5 heures.

Mme LETCH, 435 rue Wellington
Agence pour la vente des corsets Jus Star Kattiel et autres genres.
Linge de corps confectionné sur commande

Mlle COLLINS A toujours un assortiment complet d'articles de mode à très bas prix, 310 rue Wellington, Ottawa

CERTES VOTRE VAIL, TARRIS, PAIN DE VIANNE, à la Boulangerie Union.
D. LEB, propriétaire.
216 - RUE DALHOUSIE - 216

JOHN KERRIGAN
PLOMBIER SANITAIRE
Spécialement recommandé pour le passage des appareils de chauffage.
No 106 RUE LYON, OTTAWA

J. STEWART
Arpenteur provincial et géomètre civil, bureau adhésif de la pharmacie McCarthy, 334 rue WELLINGTON, OTTAWA.

WALKER McLEAN & BLANCHET
AVOCATS
Solliciteurs, Procureurs, Agents Parle mentaires, Notaires, Etc., Etc.
No. 34 RUE ELGIN, OTTAWA.
(Devant le Russell.)

NOUVELLE INVENTION
Pas de Mal de Dos
Parle de
Tardes et de la hâte de se lever par un homme, en 9 heures de temps. Des centaines de personnes ont été guéries de ce mal de dos. C'est un traitement qui doit chaque jour être fait et bûche à bûche. Le premier ordre dans votre voyage vous assurera l'écoulement de droit à payer, nous fabriquons dans le Canada, Écrivez pour avoir le Catalogue illustré, envoyé GRATUITS tous.
André PELLISSIER, 118, RUE CHATELAIN, CHICAGO, ILL.

TWEEDS du P...
SOUVENEZ
— QU'UN DE

Principaux De...
— EST CE LU

Taille

M. GALLAGHER
nu vous donner

PIGEO...
PIGE...

Enseigne de la
RUE RI...

STROUD &

Vendent u...
choix pour le

nime de 3...
livre, soit du

Japon ou du

109 Rue Rideau et

DERNIERE

Montreal, 22.—Un...
été découvert certa...

—L'été des recet...
du chemin de fer de

—Un triste accid...
Roues' Point, avant

—On est parvenu à...
cultés à sauver M. M.

—Le cheva...
out aussi été prouvé.

—M. Guyon, l'inspe...
nufacturiers de la pro...

—Le habitant de...
habitait depuis trois a...

—Le habitant de...
habitait depuis trois a...

—Le habitant de...
habitait depuis trois a...